



Clause de loyauté contrat de travi

Par **Lmanou**, le **29/01/2014** à **19:41**

Bonjour,

Voici les phrases dans mon contrat de travail que je souhaite éclaircir:

M... s'interdit pendant la durée du présent contrat de travail de s'intéresser au titre d'une quelconque activité professionnelle, à toute autre entreprise, sauf à obtenir l'autorisation de la Direction Générale.

Je ne comprends pas totalement ce que cela implique. Au cours de cette mission à durée indéterminée, est-ce que cette clause m'interdit de continuer à postuler à des offres d'emploi ou à être recruté par d'autres sociétés?

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/01/2014** à **20:59**

Bonjour,

C'est une clause d'exclusivité mais qui ne vous empêche ni d'occuper un emploi qui ne serait pas concurrentiel par rapport à l'employeur que ce soit comme salarié en respectant les durées maximales de travail ou en activité indépendante ni d'en rechercher un autre...

Par **Lmanou**, le **29/01/2014** à **21:45**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, j'avais des doutes à ce sujet et j'avais peur de m'engager auprès de cette société avant d'avoir plus d'informations. Je suis rassurée maintenant...

Cordialement